

Paris, le 5 mars 2009

---

## **Position adoptée par l'assemblée plénière de la CPU sur le statut des enseignants chercheurs, les emplois et la formation des maîtres.**

---

La CPU, réunie en assemblée plénière exceptionnelle le 5 mars 2009, a pris connaissance des résultats des deux semaines de concertation auxquelles le bureau de la CPU a participé.

Sur le statut des enseignants chercheurs comme sur les moyens humains des universités, la CPU considère que les conditions du dialogue sont en cours de rétablissement et les avancées sérieuses.

Elle veillera à ce que soit tenu compte à la fois des exigences de l'autonomie des universités, de l'indépendance des enseignants chercheurs et de leur statut national. Elle affirme par ailleurs que le passage aux compétences élargies et les nouvelles missions confiées aux universités justifient pleinement de continuer à porter l'exigence d'un plan pluriannuel de recrutement, accompagnant le « plan carrières » déjà annoncé par la ministre.

En ce qui concerne la réforme de la formation des maîtres dont la CPU a toujours soutenu le caractère essentiel, les présidents d'université continuent de condamner la précipitation dans laquelle a été engagée cette réforme. Cette précipitation apparaît irresponsable à l'égard des étudiants et des futurs enseignants.

Il convient en conséquence de retravailler cette réforme en profondeur pour obtenir en 2011 un concours et des masters de qualité, conformes aux ambitions portées par la CPU pour une amélioration de la formation et du métier d'enseignant. Si tel est bien l'objectif de la commission nationale de concertation proposée, la CPU y prendra toute sa place.

En toute éventualité, le dispositif retenu se devra de respecter :

- une première année d'entrée dans le métier alternant l'exercice professionnel et une formation universitaire continue pour au moins un tiers du temps
- des stages de masters en nombre suffisant et réellement formateurs
- un système de bourses et d'aides lisible et permettant l'accès du plus grand nombre au métier d'enseignant
- une bonne articulation entre la formation et les objectifs du concours

La CPU considère que le mieux serait de reporter d'un an l'organisation du nouveau concours. Toutefois les Présidents demandent instamment l'ouverture d'une négociation avec les deux ministères réunis sur les modalités du concours 2010 et de l'année 2009 – 2010, qui ne peut être qu'une année de transition. Des réponses très rapides s'imposent pour l'intérêt des étudiants.

**Texte adopté à l'unanimité par l'assemblée plénière de la CPU moins une abstention**